

# Résolution Catégories C Administratif

## III<sup>ème</sup> Congrès

21-22-23 septembre 2021  
au Cap d'Agde

**Présidente** : BOUSSARIE Patricia

**Rapporteuse** : DUMAS Jacqueline

**Le Collège C administratif réuni au 3<sup>ème</sup> congrès du SNP2E-FO du 21 au 23 septembre 2021 au CAP d'AGDE, conscient des coups portés par les politiques publiques des gouvernements successifs, s'inscrit pleinement dans les résolutions générales des congrès de la FEETS FO de septembre 2020 et de la FGF FO de juin 2021 et s'engage dans le combat pour la défense des agents, de leurs statuts, des carrières et rémunérations ainsi que de leurs conditions de travail.**

Depuis notre dernier congrès, en mars 2018, la réforme de l'État s'est poursuivie et aggravée par la loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019, véritable atteinte au statut général, et donc également aux statuts particuliers, notamment par le recours accru aux personnels contractuels (CDD), à l'individualisation de la rémunération (RIFSEEP, CIA), à la remise en cause des CAP et des CHSCT.

Ce démantèlement du service public s'est traduit pour les adjoints administratifs dans nos ministères :

- Par un véritable plan social avec une perte de plus de 2000 adjoints administratifs depuis 2018,
- Par la baisse des taux de promotion,
- Par la mise en œuvre du PPCR et l'inversion de carrière pour les agents promus à la catégorie B,
- Par la mise en place du RIFSEEP, qui remet en cause les statuts par l'instauration des groupes de fonction, généralise l'individualisation de la rémunération, accentuant les injustices, les inégalités de traitement,
- Par la mise en place des lignes directrices de gestion (LDG) en lieu et place des CAP, pour les mobilités et les promotions.

Le gouvernement poursuit sa politique de blocage des rémunérations, d'effondrement des effectifs, de liquidation des missions publiques et généralisant la précarisation des emplois par le recours massif aux contractuels.

**Les adjoints administratifs, agents de catégorie dits « d'exécution »  
sont les premiers et les plus violemment impactés par ces réformes !**

**C'est pourquoi,  
Face à cette véritable déclaration de guerre contre la Fonction Publique, contre le  
statut et les missions de service public,**

---

*Résolution Catégories C Administratif Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde*

-1-

## Le collège C administratif du SNP2E-FO :

**EXIGE** l'abrogation de la loi dite de « *transformation de la fonction publique* »

**REVENDIQUE** pour les adjoints administratifs de nos ministères :

### **I - EN DÉFENSE DES DROITS ET ACQUIS STATUTAIRES CONQUIS PAR LES MOBILISATIONS :**

- le maintien et la défense du statut général des fonctionnaires et de ses statuts de corps particuliers, contre toute forme de statut interministériel généralisant la mobilité fonctionnelle et géographique,
- le retour des compétences et prérogatives des CAP statutaires par corps, pour la gestion des mobilités et des promotions,
- le retrait des contre-réformes et toutes les remises en cause du cadre égalitaire de notre statut général,
- l'arrêt du recrutement par contrats à durée déterminée pour pallier aux manques d'effectifs dû au non remplacement de fonctionnaires,
- la création de postes (ETP) permettant de remplir les missions de service public,
- le recrutement national par voie de concours,
- l'ouverture d'un concours national pour le recrutement de 2800 vrais emplois statutaires en lieu et place de l'engagement des emplois civiques de notre pôle ministériel,
- l'arrêt de l'utilisation des formations en alternance pour combler les postes vacants.

### **II – DÉROULEMENT DE CARRIÈRE ET RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE :**

Concernant le déroulement de carrière, **Force Ouvrière** exige :

- un corps sur deux niveaux de grade, le 2<sup>ème</sup> niveau de grade correspondant aux échelons du 1<sup>er</sup> niveau de la catégorie B,
- une augmentation des ratios promus/promouvables à l'intérieur du corps des adjoints administratifs permettant le passage automatique des promovables au grade supérieur, comme cela se fait dans d'autres ministères, et d'atteindre le dernier échelon du dernier niveau de grade.
- la modification du décret calculant l'assiette de promotions au tableau d'avancement afin que celle-ci soit identique à celle de l'examen professionnel, **Force Ouvrière** considérant que les avancements de grade font partie intégrante du déroulement de carrière et s'oppose donc à l'ouverture de l'examen professionnel d'accès au grade d'AAP 2.
- un véritable accès à la catégorie B par :
  - + **une augmentation conséquente du taux de promotion par liste d'aptitude et examen professionnel.** **Force Ouvrière** réaffirme la vocation des adjoints administratifs principaux à occuper des fonctions de catégorie B et, à ce titre, obtenir la promotion dans ce corps.
  - + **la réouverture d'un véritable plan de requalification de C en B**, prenant en compte les agents déjà en poste sur des missions de catégorie B,
  - + **la revalorisation totale de la grille de catégorie B**, pour un vrai déroulement de carrière pour les agents de catégorie C. Cette revalorisation doit contrairement au PPCR, supprimer toute inversion de carrière dans le cadre de promotions aux corps supérieurs.

En effet, l'inversion de carrière, inacceptable pour **Force Ouvrière**, a imposé depuis 2016, à des adjoints administratifs proposés à secrétaire administrative, de renoncer à cette promotion tant espérée.

- le passage systématique et hors contingentement de promotion au grade ou au corps supérieur avant la cessation d'activité.
- la ré-restauration des mois de bonification supprimés par le PPCR.

C'est par l'intervention systématique de nos camarades, en direction de chaque chef de service -que nous avons commencé à mettre en œuvre dès la mise en place des LDG- que nous arracherons la satisfaction de ces revendications.

---

Résolution Catégories C Administratif Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde

-2-

**SNP2E - MTE - MCT - MM / Permanence SNP2E-FO - Plot I -**

**30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04**

**fo-snp2e.syndicats@i-carre.net**

**www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/**

**01 40 81 24 20**

### III – DÉFENSE DU POUVOIR D'ACHAT ET RÉMUNÉRATION

**Le collège C administratif du SNP2E FO exige** l'ouverture de véritables négociations, dans le cadre de l'augmentation générale des rémunérations portée par notre fédération générale des fonctionnaires, sur la base de notre projet de rénovation de grilles indiciaires et non le saupoudrage de miettes annoncé par Mme La Ministre de la Fonction publique pour les agents de catégorie C les moins payés :

- un démarrage de la grille au minimum à 120 % du SMIC au premier niveau de grade,
- un rattrapage intégral du pouvoir d'achat : à minima 20 % d'augmentation de la valeur du point d'indice,
- une revalorisation immédiate des grilles indiciaires offrant de véritables déroulements de carrières,
- l'arrêt du système injuste du RIFSEEP, qui consacre l'individualisation des rémunérations et accentue les injustices et les inégalités de traitement,
- l'intégration de l'ensemble du régime indemnitaire dans le traitement soumis à pension civile, sans perte de pouvoir d'achat,
- la revalorisation et l'harmonisation par le haut du régime indemnitaire.

### IV - EN DÉFENSE DES DROITS ET ACQUIS POUR LA MOBILITÉ CHOISIE :

**Force Ouvrière exige** l'arrêt des suppressions des postes et l'arrêt des réorganisations. En effet, cela conduit à de plus en plus de mobilités imposées, parfois sanctionnées par le régime indemnitaire, à une polyvalence accrue, allant parfois jusqu'à l'affectation sur plusieurs postes de travail.

**Force Ouvrière exige** le retour des prérogatives des CAP statutaires de corps pour l'examen des demandes de mobilités et le respect des règles statutaires (rapprochement de conjoint, dossier social...) dites « *priorités légales dans les LDG mobilités* », comme cela a été engagé par nos sections, dans chaque service, dès la publication des LDG.

### V - EN DÉFENSE DES DROITS ET ACQUIS CONCERNANT LA SANTÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL :

**Force Ouvrière exige** l'arrêt des continuelles réorganisations des services qui engendrent de très nombreuses situations de risques psychosociaux, notamment chez les catégories C, où l'accentuation des mesures de mutualisation, de polyvalence, fait de l'adjoint administratif le « *bouche trou* » de service.

**Force Ouvrière exige** le maintien des CHSCT et des textes qui les régissent, et la présence et le recrutement des médecins de prévention dans tous les services.

### EN CONCLUSION,

Le collège des C administratifs **mandate** ses instances nationales pour faire aboutir ces légitimes revendications catégorielles dans le cadre du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers, seuls garants de l'égalité de traitement des agents d'un même corps.

**Plus que jamais, il faut RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR**, et le collège C Administratif du SNP2E FO et les adjoints administratifs de nos ministères s'inscrivent pleinement dans les résistances et combats en cours et à venir dans plusieurs secteurs de la Fonction publique, qui permettront que la riposte se construise contre le démantèlement de nos missions publiques et de nos statuts et pour la reconquête de l'ensemble de nos acquis statutaires.

**REJOIGNEZ FORCE OUVRIÈRE  
ORGANISEZ-VOUS POUR LA DÉFENSE ET LA RECONQUÊTE  
DE VOS DROITS ET ACQUIS !**

---

Résolution Catégories C Administratif Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde

-3-

**SNP2E - MTE - MCT - MM / Permanence SNP2E-FO - Plot I -**

**30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04**

**fo-snp2e.syndicats@i-carre.net**

**www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/**

**01 40 81 24 20**